

24 janvier 2006

**06.106**  
ad 06.008**Postulat du groupe socialiste****Se donner les moyens pour favoriser le versement de subventions pour l'assurance-maladie obligatoire**

Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité d'accroître de manière significative ces prochaines années le montant à disposition au compte 366310, subventions accordées selon la LAMal, pour subventionner le paiement des primes d'assurance-maladie pour les personnes à bas ou moyens revenus.

Le montant à disposition en 2006 ne permet pas d'obtenir des subventions fédérales pour la réduction des primes pour les enfants et les jeunes en formation. Par ailleurs, le système mis en place par la LILAMal crée un effet de seuil qui risque de pénaliser fortement des familles qui voient leurs revenus augmenter légèrement.

Par ailleurs, les primes d'assurance-maladie augmentent régulièrement de manière importante. Si le montant à disposition du service cantonal de l'assurance-maladie n'augmente pas, le nombre de bénéficiaires risque de diminuer régulièrement. En 2006, les subventions ont été supprimées pour les bénéficiaires des catégories 4 et 5, notamment en raison de l'introduction de la loi subventionnant les primes des enfants et des jeunes adultes. De ce fait, un nombre toujours plus important de personnes ou de familles se trouvent en difficulté pour régler leurs primes d'assurance-maladie.

*Signataires:* B. Nussbaumer, M. Maire-Hefti, M. Debély, O. Duvoisin, M. Guillaume-Gentil-Henry et P. Bonhôte.